



Groupe de travail académique du jeudi 16 janvier LDG

mobilités

Un groupe de travail s'est réuni jeudi 16 janvier afin de discuter des règles de mouvements pour les personnels du 1^{er} et 2nd degré et les personnels ATSS (personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé).

Le SNUDI-FO porte les revendications des personnels et obtient quelques avancées, à confirmer au prochain CSA.

Le SNUDI-FO a rappelé que le mouvement est sclérosé dans tous les départements et complètement verrouillé en Haute-Loire. Avec le barème existant, les fermetures de postes, les collègues ont très peu de possibilités de mutations. Certains collègues attendent 15 ans voir 20 avant d'obtenir un poste qui leur convient. Des collègues subissant une fermeture de poste ont de moins en moins de possibilité de trouver un nouveau poste équivalent au leur.

Barème : FO continue de défendre l'AGS

Comme chaque année, le SNUDI-FO a rappelé cette revendication : il faut pondérer l'AGS dans le barème pour qu'elle compte davantage et que les personnels aient des perspectives de mutation.

Cette année, l'UNSA semble découvrir la demande des collègues d'augmenter la prise en compte du barème. Il fallait bien une enquête pour le savoir !

Rappelons que le SNUDI-FO a fait signer des pétitions en 2019, en 2023 demandant l'AGS comme élément principal du barème.

FO a défendu les revendications des personnels : l'augmentation de l'AGS par pondération, la diminution de toutes les bonifications et certainement pas la création d'autres bonifications comme « des bonifications de stabilité » ou « bonifications pour valoriser le parcours professionnel ».

Attention danger ! Remplacement de l'AGS par la prise en compte dans l'échelon : l'administration a proposé de suivre les préconisations ministérielles de remplacer l'AGS dans le barème par la prise en compte dans l'échelon. On sait que le déroulement de carrière est lié à PPCR et à la subjectivité de ces évaluations. La vitesse pour grimper dans les échelons dépend des avis obtenus aux rendez-vous de carrière. Introduire le déroulement de carrière dans le barème mouvement serait doublement inéquitable pour les personnels ! Le SNUDI-FO s'est opposé à cette proposition. L'administration ne le mettrait pas en place cette année. Nous savons que plusieurs départements vont le mettre en place pour l'année prochaine.

Plus que jamais signez la pétition permettant l'augmentation de l'AGS dans le barème pour montrer la détermination des personnels à conserver l'AGS et contrer les mesures de l'administration : **ICI**

Barème : quid des bonifications dans le barème ?

Bonification handicap :

L'administration veut diminuer la bonification 1

Bonification 1 : 10 points (20 points avant)

Bonification 2 : 100 points

Le SNUDI-FO a rappelé sa revendication première à savoir l'adaptation du poste de travail aux personnels porteurs d'un handicap. Le SNUDI-FO a indiqué qu'il fallait revoir l'importance de cette bonification au regard de l'AGS. La bonification handicap de 100 points ne permet d'ailleurs pas toujours d'obtenir satisfaction au mouvement comme certains exemples le démontrent en Haute-Loire et cette bonification verrouille le mouvement pour les autres personnels.

Bonifications liées à la situation personnelle des collègues :

FO a rappelé son opposition à la mise en place de toutes les bonifications sur la situation familiale des collègues qui diluent d'autant l'importance de l'AGS ! L'AGS doit peser davantage dans le barème.

Règles du mouvement :

Mesures de carte scolaire : disparition de l'obligation de mettre en vœu 1 un poste sur l'école.

Les collègues pourront utiliser leur bonification de 100 points sur les 8 premiers vœux et choisir de placer ou non la bonification en vœu 1 sur le poste fermé.

Le SNUDI-FO est intervenu et « a poussé » pour que cette obligation disparaisse des règles du mouvement.

Mesures de cartes scolaires : extension des conditions d'applications des points de bonification

Des OS ont proposé que lors d'une mesure de carte scolaire, les collègues puissent faire valoir leur bonification sur tous les types de postes ou sur des zones élargies.

Le SNUDI-FO s'oppose à une nouvelle bonification par zone. Le SNUDI-FO s'interroge sur la dangerosité de ces propositions qui risquent de se faire encore au détriment des personnels n'ayant pas de bonification et ne pouvant faire valoir que leur AGS. Quel impact, cela aura-t-il sur le mouvement ? Ces propositions risquent de verrouiller davantage le mouvement. Le SNUDI-FO pense que le principal levier est l'AGS pour éviter que les personnels subissant une carte scolaire aient plus de facilité à retrouver un poste.

Fermeture d'une école de deux classes à une classe : situation du directeur :

Ceci est valable aussi en cas de fermeture d'une école de deux classes à une classe unique : le personnel anciennement directeur ne sera pas obligé de mettre le poste de direction 1 classe (chargé d'école) en vœu 1 et pourra utiliser ses bonifications.

Mesures de carte scolaire :

Le SNUDI-FO a demandé que lors d'une mesure de carte scolaire, les équipes impactées par la fermeture soient aussi informées par l'administration.

Cette proposition a été acceptée.

Direction une classe / classe unique :

Le SNUDI-FO avait obtenu que les points de bonification soient donnés sur des postes d'adjoint ou de direction 1 classe.

Le SNUDI-FO a demandé que cela soit généralisé dans l'Allier, dans le Cantal et dans le Puy de Dôme. Dans le Puy de Dôme, à la demande de l'UNSA, les directions 1 classe sont considérés comme postes à profil pour que seuls les collègues qui souhaitent avoir le poste l'obtiennent au mouvement.

Le SNUDI-FO a demandé d'extraire ces postes des postes à profil car au bout du mouvement si personne n'a demandé ce poste, un personnel sera quand même nommé dessus.

L'administration a proposé d'extraire les directions des vœux MOB. L'affectation des personnels sur des postes de direction 1 classe sera à titre définitif mais si le personnel le souhaite son affectation pourra être modifiée en une affectation à titre définitif.

Le SNUDI-FO a appuyé pour que cette mesure soit prise.

Fusion d'école :

Le SNUDI-FO a obtenu que le Cantal bénéficie des mesures de cartes scolaires plus protectrices concernant les directeurs, en cas de fusion d'école, comme cela se pratique en Haute-Loire.

Vœux balayettes :

Le SNUDI-FO a rappelé son opposition à ce type de nomination d'office arbitraire.

L'administration a dit répondre favorablement aux demandes de recours gracieux en cas de nomination.

Postes à profil :

Le SNUDI-FO a rappelé son opposition aux postes à profil et à leur multiplication.

Le SNUDI-FO défendra à nouveau les revendications des personnels au cours du CSA et les avancées annoncées.

Le SNUDI-FO défendra :

- **Un mouvement avec deux phases**
- **Pas de vœu géographique et donc pas de vœu balayette**
- **Barème départemental basé sur la majoration de l'AGS et donc non la multiplication des bonifications liées à la situation personnelle des collègues qui diluent l'importance de l'AGS**
- **L'adaptation des postes au personnel en situation de handicap**
- **L'attribution de tous les postes au barème : pas de postes à profil**
- **La mise en place de CAPD mouvement**